

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jean Tschopp et consorts – Crédit Suisse: quelles conséquences après le fiasco ? (23_INT_49)

Rappel de l'intervention parlementaire

C'est un séisme pour la Suisse. Ce dimanche soir 19 mars 2023, nous apprenions le rachat de Crédit Suisse par UBS. En quelques heures seulement, en procédure d'urgence, sans aucun contrôle parlementaire, ni consultation des actionnaires, la Banque nationale suisse (BNS) puis la Confédération par l'intermédiaire du Conseil fédéral débloquaient 209 milliards de liquidités et de garanties publiques, celui du contribuable, pour faciliter le rachat par UBS de Crédit Suisse. Pour UBS, c'est une aubaine. Cette fusion lui donne un pouvoir et une influence considérables en Suisse et à l'internationale. Cette situation provoquée par l'incompétence des dirigeants de Crédit Suisse qui se sont distribués des bonus par plusieurs dizaines de millions alors que la banque enregistrait des pertes à répétition provoquera le licenciement de plusieurs milliers d'employé-e-s. À l'étranger, des class actions sont annoncées contre les dirigeants de Crédit Suisse. Au plan fédéral, une session parlementaire extraordinaire est demandée par plusieurs partis politiques. Une Commission d'enquête parlementaire sera peut-être mise sur pied. Cette situation doit absolument conduire à de nouvelles conditions-cadres pour réguler l'activité bancaire et éviter de nouveaux drames.

Au plan vaudois, plusieurs questions se posent face à la disparition d'un acteur bancaire de premier plan du tissu économique pour le personnel de Crédit Suisse, les PME locales, les petits actionnaires, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud, le canton, les communes ou encore les institutions culturelles et sportives pour leur contrat de sponsoring.

Les membres du Grand Conseil soussignés ont l'honneur d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat et le remercie d'ores et déjà pour ses réponses :

- 1. Quelles sont les aides possibles pour les personnes qui seront licenciées par UBS / Crédit Suisse pour atténuer les conséquences de leur perte d'emploi et pour leur réinsertion professionnelle ?*
- 2. Pour les PME vaudoises qui ont contracté un crédit auprès de Crédit Suisse pour monter ou développer leur entreprise, quelles sont les conséquences pour leurs emprunts et les alternatives ?*
- 3. S'agissant des petits actionnaires qui détiennent des titres Crédit Suisse constituant le fruit d'économies ou/et de leur travail, sont-ils contraints au rachat de leur titre par UBS aux conditions annoncées de 22.48 actions Crédit Suisse pour une action UBS (0.76 franc/action) ou existe-t-il des alternatives ?*
- 4. Quelles sont les conséquences de la disparition de Crédit Suisse pour la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) à laquelle sont affiliés plusieurs dizaines de milliers d'employé-e-s, s'agissant d'éventuels mandats ou/et portefeuilles confiés à Crédit Suisse ou de prises de participation dans cette banque : par qui seront-ils repris pour atténuer les risques ?*
- 5. S'agissant d'éventuels emprunts et placements de l'Etat de Vaud ou/et des communes à Crédit Suisse et de l'équilibre du tissu économique, quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat du fait de l'affaiblissement de la concurrence dans le secteur bancaire lié au rachat par UBS ?*
- 6. Pour les contrats de sponsoring des nombreuses institutions culturelles ou sportives du canton dans l'événementiel, quelles sont les garanties quant à leurs sources de financement pour la poursuite de leur activité ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le Conseil d'Etat s'est préoccupé dès l'annonce du rachat de Credit Suisse par UBS des conséquences de celui-ci pour l'économie vaudoise. Il a sollicité les services les plus concernés (le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation et la Direction générale de l'emploi et du marché du travail) pour disposer d'une vue d'ensemble sur les mesures envisageables pour les partenaires et acteurs économiques locaux liés à l'établissement bancaire racheté et pour la réinsertion professionnelle de ses employé·e·s. Il a aussi écrit au Conseil fédéral pour lui faire part de sa vive inquiétude à cet égard et surtout lui suggérer différentes mesures concrètes, à mettre en place à l'échelle nationale.

Réponses aux questions

1. **Quelles sont les aides possibles pour les personnes qui seront licenciées par UBS / Crédit Suisse pour atténuer les conséquences de leur perte d'emploi et pour leur réinsertion professionnelle ?**

L'annonce du rachat de Credit Suisse par UBS a donné lieu, les jours qui suivirent, à nombre de scénarios plus ou moins sombres en matière d'emploi. Certaines prévisions faisaient ainsi état de 8'000 à 12'000 postes supprimés sur les quelques 37'000 que comptent Credit Suisse et UBS au sein de notre pays¹. Ces chiffres ont par la suite été confirmés, au mois de juin 2023.

Indépendamment des options organisationnelles et managériales à prendre par les dirigeants d'UBS, les autorités politiques anticipent leurs conséquences, notamment en matière d'emploi. Sur ce point, la problématique actuelle repose principalement sur la difficulté à identifier les profils de compétences concernés par d'éventuelles suppressions de postes et la difficulté à évaluer leur degré d'employabilité.

S'agissant des licenciements collectifs, il conviendra de gérer le besoin d'accompagnement au niveau national. Les organes cantonaux d'exécution de la Loi sur l'assurance chômage (LACI) devront coordonner leur action avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) dans la perspective de la mise en place, entre autres, d'une procédure dite de « service interne du marché du travail » (SIMT). Ce dispositif prend en charge, dès l'annonce des licenciements, le conseil, l'assistance et l'information aux personnes concernées dans les domaines de la formation, de la réinsertion et du droit au chômage.

En fonction des profils professionnels concernés, l'organe d'exécution de la LACI (la Direction générale de l'emploi et du marché du travail pour le canton de Vaud) a également la possibilité d'initier des mesures d'accompagnement spécifiques et adaptées au personnel bancaire. Au vu de l'impact intercantonal du dossier, des contacts ont d'ores et déjà été noués entre les offices cantonaux romands du travail. Quels que soient les profils professionnels concernés, il pourrait s'agir de mesures supplétives à celles figurant dans le plan social de l'entreprise, à l'instar de l'outplacement ou d'un bilan de compétence par exemple.

Sur le plan politique, comme évoqué en préambule, le Conseil d'Etat a, sans tarder, pris les contacts nécessaires avec les autorités fédérales afin que les mesures appropriées et harmonisées d'accompagnement des travailleurs et travailleuses concerné·e·s soient mises en œuvre au niveau de la Confédération. Dans un courrier transmis le 29 mars 2023 au Conseiller fédéral Guy Parmelin, le Conseil d'Etat a ainsi plaidé en faveur de la création d'une task force placée, le cas échéant, sous l'égide de la Conférence des directeurs et directrices de l'économie publique (CDEP). Il a en outre appuyé la mise en œuvre d'un SIMT sous l'égide du SECO et rappelé l'enjeu relatif aux garanties à fournir aux PME clientes de Credit Suisse.

Par ailleurs, dans un souci d'anticipation et de déploiement rapide de mesures d'accompagnement et de soutien en amont d'éventuelles annonces, le Conseil d'Etat, par l'entremise du DEIEP, reste en contact avec les dirigeants locaux de Credit Suisse et d'UBS.

¹ Ces chiffres ont été avancés par l'Institut BAK et cités, entre autres, dans l'Agefi du 22 mars 2023.

2. Pour les PME vaudoises qui ont contracté un crédit auprès de Crédit Suisse pour monter ou développer leur entreprise, quelles sont les conséquences pour leurs emprunts et les alternatives ?

Selon les renseignements pris auprès de la direction de l'établissement bancaire, les clients privés et les clients commerciaux restent clients de Credit Suisse (Suisse) SA et peuvent continuer à utiliser toute l'offre offerte pour couvrir leurs besoins bancaires tant professionnels que personnels. En qualité de partenaire, Credit Suisse soutient les entreprises dans chacune de leurs étapes : de la création à la succession en passant par l'expansion.

Pour l'heure, les clients privés ou commerciaux n'ont aucune mesure à prendre et l'ensemble des contrats reste inchangé.

3. S'agissant des petits actionnaires qui détiennent des titres Crédit Suisse constituant le fruit d'économies ou/et de leur travail, sont-ils contraints au rachat de leur titre par UBS aux conditions annoncées de 22.48 actions Crédit Suisse pour une action UBS (0.76 franc/action) ou existe-t-il des alternatives ?

La conclusion juridique de l'acquisition de Credit Suisse Group AG par UBS Group AG a été finalisée le lundi 12 juin 2023. Selon les informations de Credit Suisse, chaque action de cet établissement émise et en circulation juste avant le rachat donne droit à sa ou son titulaire à une contrepartie de la fusion composée de 1/22.48 actions d'UBS Group AG. Chaque actionnaire recevra des liquidités à la place de toute fraction d'action d'UBS Group AG, que ledit actionnaire aurait reçu dans le cadre de la transaction.

4. Quelles sont les conséquences de la disparition de Crédit Suisse pour la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) à laquelle sont affiliés plusieurs dizaines de milliers d'employé·e·s, s'agissant d'éventuels mandats ou/et portefeuilles confiés à Crédit Suisse ou de prises de participation dans cette banque : par qui seront-ils repris pour atténuer les risques ?

Dès l'automne 2022, en raison de l'évolution négative du risque relatif à la situation du CS, la CPEV a diminué ses liquidités détenues auprès du Credit Suisse en maintenant un avoir de moins de CHF 100'000.- de liquidités, soit dans les limites couvertes par la garantie de l'Etat.

Au niveau du portefeuille obligataire, la CPEV détenait env. CHF 270'000.- d'obligations « Additional Tier 1 » qui sont désormais valorisées à « 0 ».

La valeur des actions Credit Suisse (détenues exclusivement via des mandats de gestions indiciaires) se montait à CHF 7.3 millions au cours précédent la reprise de la banque par UBS. Leur valeur a baissé de CHF 4.3 millions pour s'établir à CHF 3.0 millions après reprise. Cela correspond à une perte d'env. 0.03% sur la performance globale de la CPEV.

Credit Suisse reste un prestataire dans la gestion d'actifs, principalement via des mandats dans la gestion indiciaire, qui sont maintenus pour l'instant.

L'ensemble des titres de la CPEV étant déposé auprès de Pictet, la Caisse n'est pas confrontée à un risque de banque dépositaire lié à la situation du Credit Suisse.

Enfin, la Caisse bénéficie d'une allocation très diversifiée. Dès lors, l'acquisition de Credit Suisse par UBS présente un impact limité sur la Caisse en regard du montant total des investissements.

5. S'agissant d'éventuels emprunts et placements de l'Etat de Vaud ou/et des communes à Crédit Suisse et de l'équilibre du tissu économique, quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat du fait de l'affaiblissement de la concurrence dans le secteur bancaire lié au rachat par UBS ?

Actuellement, l'Etat de Vaud n'a pas de placements ni à Credit Suisse ni à l'UBS. En ce qui concerne les communes, le Conseil d'Etat ne peut pas se prononcer, car il ne dispose pas de ces informations.

En ce qui concerne les emprunts obligataires, la Suisse aura une banque en moins pour gérer les éventuelles nouvelles émissions, ce qui n'est pas idéal compte tenu de la restriction de l'offre, pouvant avoir un impact sur les frais.

Finalement, concernant les garanties, une banque en moins implique un acteur en moins à solliciter pour le financement des entités auxquelles l'Etat délègue des tâches d'intérêt public. En conclusion, le Conseil d'Etat considère que l'affaiblissement de la concurrence n'est pas une bonne nouvelle pour la place financière suisse ni pour l'Etat et les options dont il dispose pour gérer ses finances.

6. Pour les contrats de sponsoring des nombreuses institutions culturelles ou sportives du canton dans l'événementiel, quelles sont les garanties quant à leurs sources de financement pour la poursuite de leur activité ?

Le Credit Suisse s'engage dans des activités de sponsoring sportif et culturel, qu'il s'agisse de nouer des partenariats avec des institutions de renom international aussi bien que de promouvoir la relève.

Cela étant, concernant le sponsoring sportif, le Credit Suisse est essentiellement actif au niveau national. Le Conseil d'Etat n'a pas connaissance d'une manifestation ou d'une organisation (club ou autre) vaudoise dont la pérennité serait fragilisée par l'éventuelle disparition d'un soutien financier du Credit Suisse.

Pour le secteur culturel vaudois, le soutien de Credit Suisse reste extrêmement marginal et ne concerne que quelques institutions non cantonales. Il s'agit, à notre connaissance, de la Fondation de l'Hermitage (non soutenue de manière régulière par le Canton) et de l'Orchestre de la Suisse romande, sis à Genève (soutenu de manière très subsidiaire par le Canton), ainsi que, en général, d'artistes vaudois émergents susceptibles d'entrer un jour dans les collections de Credit Suisse ou d'être, pour les musiciens classiques, soutenus par la banque au titre de jeunes talents. Précisons d'ailleurs que, à ce stade, aucune institution n'a approché le Conseil d'Etat ni le Service cantonal des affaires culturelles à propos d'un éventuel désengagement de sponsoring de la part de Credit Suisse.

Enfin, selon les informations transmises au Conseil d'Etat par les institutions concernées, les aides financières en question ne constituent généralement pas leur source de financement principale. A ce stade, le soutien financier de Credit Suisse leur est encore acquis, sans qu'aucune information n'ait été divulguée par la banque pour la suite.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 août 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz